



Fin période Promesse d'achat avec tutelle

Par **mc28**, le **21/02/2016** à **14:10**

Bonjour,

J'ai signé une promesse d'achat (vendeur âgé sous tutelle). La date (3 mois) arrive bientôt. Je voulais savoir si je pouvais annuler la vente si le juge des tutelles ne répond pas dans les délais.

Il est noté : la présente promesse est consentie pour un délai expirant le

En conséquence le bénéficiaire de la présente promesse d'achat (donc le vendeur) devra faire connaître son acceptation de la présente promesse au plus tard à cette date par lettre adressé au notaire du promettant.....

A défaut d'acceptation écrite dans ce délai, la présente promesse d'achat sera caduque.

Merci de votre aide,

Par **mc28**, le **22/02/2016** à **09:12**

Personne n'a une petite idée ??

Merci